



MUNICIPALITÉ
DE
Chavannes-le-Chêne

Chavannes-le-Chêne, le 07 mai 2019

Préavis no 1/2019

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT

Les comptes et la gestion pour l'année 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le résumé des comptes 2018 est joint au présent préavis.

Il laisse apparaître un bénéfice d'exploitation de **fr. 205'028.27**. Le résultat net d'exploitation moins amortissements et attributions obligatoires se monte à **un bénéfice de fr. 10'028.27**.

Les **amortissements comptables et attributions obligatoires** suivants ont été effectués :

Bâtiment communal :	fr. 10'000.00
Abri PCi :	fr. 8'000.00
Four :	fr. 14'000.00
Epuration :	fr. 14'000.00
Routes :	fr. 25'000.00
Chemins :	fr. 10'000.00
Hôtel de ville :	fr. 5'000.00
Appartements bâtiment communal	fr. 25'000.00
Collecteurs	fr. 10'000.00
Capital de dotation :	fr. 5'000.00
Parts sociales	fr. 2'000.00
Grande salle	fr. 5'000.00
Collège	fr. 8'000.00

Ce qui porte le total des **amortissements et attributions obligatoires** à **fr. 141'000.00**.

Des amortissements et attributions extraordinaires ont également été effectués comme suit :

Appartements bâtiment communal :	fr. 25'000.00
Bâtiment communal :	fr. 20'000.00
Fonds de réserve pour acquisitions futures :	fr. 25'000.00

Soit un total de **fr. 70'000.00**

Nous avons aussi prélevé **fr. 16'000.00** à fonds de réserve pour débiteurs douteux pour couvrir les défalcations des impôts.

Le bénéfice net de l'exercice 2018 est donc de fr. 10'028.27

Dans l'ensemble, le budget a été bien tenu, cependant les commentaires suivants méritent d'accompagner les comptes 2018:

Finances :

Il est à noter une légère diminution de la rentrée des divers impôts communaux d'environ **fr. 35'000.00** et il faut aussi tenir compte que l'état de Vaud a défalqué pour **fr. 15'172.28** d'impôts.

Ceci a un impact direct sur la péréquation. De ce fait, un montant de **fr. 57'500.00** a été mis en compte pour retour sur péréquation suite à une simulation du solde 2018.

Bâtiments :

Collège : Des travaux de rénovation dans un des appartements ainsi que dans les salles ont été effectués pour un montant approximatif de **fr. 10'000.00**.

Bâtiment communal : Les appartements ayant été vacants quelques mois, il en résulte un revenu inférieur de **fr. 8'000.00**

Hôtel de Ville : Des travaux de rénovation (peinture & divers) ont été effectués pour un montant approximatif de **fr. 13'000.00**.

Salle communale: Il est à noter que la salle a été moins louée et il en résulte un revenu inférieur de **fr. 6'000.00**.

Travaux :

Routes : Le déneigement pour l'hiver a coûté environ **fr. 7'500.00** et divers travaux sur les routes pour environ **fr. 25'000.00**

Réseaux d'égouts et d'épuration : Suite à la construction de nouveaux bâtiments des taxes uniques pour **fr. 18'500.00** ont été encaissées.

Sécurité sociale : Les coûts continuent à augmenter.

Services industriels :

Service des eaux : idem à réseaux d'égouts et d'épuration.

Pour conclure, les charges indépendantes à notre gestion interne soit écoles de musique, écoles, police, accueil de la petite enfance, facture sociale etc. sont en constante augmentation depuis des années et selon les prévisions cela ne va changer.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité
entendu le rapport de la Commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- Art. 1. Les comptes de l'exercice 2018 sont acceptés.
Charges : fr. 1'086'292.01 Revenus : fr. 1'096'230.28
Bénéfice : **fr. 10'028.27**
- Art. 2. La gestion de l'exercice 2018 est acceptée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



F. Marmier



La Secrétaire



N. Mercier